



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/1982/3/Add.43
10 décembre 1987

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1988

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS

Rapports présentés par les Etats parties au Pacte sur les droits
faisant l'objet des articles 13 à 15, conformément
à la résolution 1988 (LX) du Conseil économique et social

Additif

REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN */

[11 novembre 1987]

Droit à l'éducation

1. Le système d'enseignement de la République islamique d'Iran prévoit une année de jardin d'enfants, 5 ans d'études primaires, 3 ans d'études de cycle de transition ou d'orientation et 4 ans d'enseignement secondaire général ou d'enseignement secondaire professionnel et technique. La Constitution de la République islamique d'Iran et ses articles relatifs à l'éducation constituent la pierre angulaire sur laquelle s'appuient les objectifs et les idéaux en matière d'éducation et c'est sur leur base que sont formulés les buts et les politiques à long terme de l'enseignement. Conformément au paragraphe 3 du troisième principe de la Constitution de la République islamique d'Iran, l'enseignement, y compris l'éducation physique, est gratuit pour tous, à tous les niveaux, et l'enseignement supérieur doit être dispensé de manière à répondre aux besoins de la société. De plus, le trentième principe de la Constitution proclame que le gouvernement doit procurer gratuitement

*/ Le présent document contient des renseignements concernant les articles 13 et 14 du Pacte.

les moyens nécessaires à l'éducation à l'ensemble du peuple jusqu'à la fin du cycle secondaire et à étendre les moyens de l'enseignement supérieur, gratuitement, jusqu'à la limite de l'autarcie nationale.

2. Si l'on jette un coup d'oeil sur les objectifs de la République islamique d'Iran en matière d'éducation, définis après la victoire de la Révolution islamique, on constate que le système d'enseignement de ce pays attache une grande importance au développement de la personnalité humaine ainsi qu'aux libertés fondamentales tant individuelles que sociales. Certains de ces objectifs, qui reflètent expressément ces idées, visent notamment à :

a) Renforcer la foi des élèves en la dignité de l'homme, en son rôle supérieur, en sa liberté et en sa responsabilité devant Dieu,

b) Renforcer l'esprit de recherche et d'innovation des élèves dans les domaines de la science, de la technique et de la culture,

c) Encourager les élèves à lutter contre toute forme de tyrannie et de domination et à assurer l'indépendance politique,

d) Créer une volonté de participation des élèves à un processus permanent de formation et d'enseignement.

3. De plus, les manuels scolaires sont conçus dans une optique propre à favoriser la réalisation des objectifs susmentionnés. Ainsi, par exemple, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'égalité de tous devant la loi sont traités dans les manuels de sciences sociales utilisés dans les écoles secondaires. Les élèves iraniens se familiarisent aussi, grâce à leurs manuels scolaires, avec l'Organisation des Nations Unies, ses idéaux et ses activités en faveur du maintien de la paix.

Droit à l'enseignement primaire

4. Dans son système d'éducation, la République islamique d'Iran accorde la priorité à la généralisation et au développement de l'enseignement primaire et le Ministère de l'éducation, tout en assurant les moyens d'enseignement nécessaires, a utilisé divers stimulants pour favoriser l'augmentation du taux de fréquentation des écoles primaires. Ainsi, par exemple, la suppression des droits de scolarité après la victoire de la Révolution islamique est l'une des mesures qui ont été adoptées afin d'encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Selon les statistiques, le nombre d'élèves fréquentant les écoles élémentaires est passé de 4 314 415 pendant l'année scolaire 1977-1978 à 6 788 323 en 1985-1986.

5. Malgré les efforts entrepris par le Ministère de l'éducation pour dispenser un enseignement aux enfants des régions rurales, nombre de ceux-ci, qui vivent dans des villages isolés et montagneux, n'ont toujours pas accès à l'enseignement. Toutefois, le Ministère de l'éducation envisage de mettre en oeuvre un nouveau projet pour généraliser l'enseignement primaire dans les régions rurales. Ce projet prévoit que, dans chaque région rurale comprenant plusieurs villages, l'un d'eux sera choisi comme village central. Il y sera créé une école centrale où les enfants des villages environnants se rendront.

Enseignement spécial

6. Dans la République islamique d'Iran, les enfants retardés comme les enfants surdoués sont considérés comme des enfants exceptionnels. Ils reçoivent un enseignement spécial qui correspond à leur potentiel et à leurs capacités particulières. Avant la Révolution islamique, il n'existait que quelques rares établissements publics et privés réservés aux enfants retardés et handicapés, à Téhéran et dans d'autres grandes villes. Aussi, le nombre d'enfants exceptionnels qu'ils pouvaient accueillir était-il très restreint. Heureusement, depuis la suppression de tous les établissements d'enseignement privés, le gouvernement apporte un soutien financier à ces écoles. Du fait de cette politique, le nombre de leurs élèves a sensiblement augmenté. Parallèlement, la qualité de l'instruction qui y est dispensée a aussi été considérablement améliorée.

Education des réfugiés

7. La République islamique d'Iran offre des possibilités d'enseignement à un groupe important de réfugiés afghans, à des groupes kurdes irakiens et à d'autres groupes ethniques irakiens qui ont fui leur foyer et vivent en Iran.

Gratuité de l'enseignement

8. Comme on l'a vu plus haut, en Iran, l'enseignement dispensé à tous les niveaux est gratuit, même au niveau universitaire. De plus, pendant l'année scolaire 1983-1984, le gouvernement a adopté un décret en vertu duquel le Ministère de l'éducation bénéficie de crédits pour pouvoir acheter et distribuer du matériel scolaire aux élèves des régions rurales. En plus de la distribution de matériel scolaire, le gouvernement distribue une fois par an du tissu et des chaussures aux élèves venant de familles à faible revenu. Il convient de mentionner que les manuels scolaires destinés aux élèves de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et des écoles secondaires sont vendus à très bas prix.

Difficultés particulières

9. Le système d'enseignement iranien se heurte aux difficultés suivantes :

a) Tous les enfants iraniens n'ont pas encore accès à l'enseignement, en particulier ceux des tribus et ceux qui vivent dans des régions rurales isolées.

b) L'affectation des enseignants dans les régions où les conditions de vie sont inférieures à celles du reste du pays pose des problèmes.

c) Les migrations de personnes en provenance des régions ravagées par la guerre qui a été imposée au pays limitent les possibilités de scolarisation de ces migrants.

d) Enfin, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans les centres de planification constitue l'un des goulets d'étranglement de l'enseignement.

Droit à l'enseignement secondaire

10. Les études secondaires comprennent quatre années d'enseignement de type scolaire pour les adolescents de 14 à 17 ans. L'enseignement secondaire est divisé fondamentalement en deux branches et peut être soit théorique (général), soit technique et professionnel. Après avoir terminé avec succès le cycle d'orientation (6ème à 8ème année), les élèves peuvent poursuivre leurs études dans l'un des nombreux domaines théoriques ou professionnels et techniques.

11. L'un des objectifs poursuivis par le gouvernement après la victoire de la Révolution est de rendre l'éducation plus équitable et plus accessible aux couches défavorisées et opprimées de la société iranienne. Actuellement, indépendamment des efforts visant à établir des règlements qui permettront un accès plus large de la population à l'enseignement, on a commencé à créer des "écoles secondaires modernes" dans les régions défavorisées. Ces écoles accueillent des élèves des familles à faible revenu qui peuvent bénéficier ainsi d'un meilleur enseignement.

Développement de l'enseignement technique et professionnel

12. Afin d'étendre l'enseignement technique et professionnel au pays tout entier, le Ministère de l'éducation a adopté deux politiques différentes : l'une, classique, que le Ministère de l'éducation doit mettre en oeuvre en construisant des écoles techniques, en fournissant le matériel nécessaire et en assurant la formation des enseignants d'établissements techniques, l'autre, qui utilise la main-d'oeuvre technique potentielle et l'équipement existant en créant des écoles techniques près des usines. Grâce à ces politiques, le nombre d'écoles techniques a augmenté de plus de 50 % depuis la victoire de la Révolution islamique.

Association du travail et de l'enseignement dans les établissements d'enseignement secondaire

13. L'interaction entre le travail et l'enseignement, qui oriente les élèves vers les activités productives, est une autre mesure visant à rendre l'enseignement technique et professionnel plus accessible aux jeunes. Dans le cas de ce projet, appelé projet KAD, les garçons délaissent leur école une fois par semaine sous la conduite de leurs enseignants pour travailler dans des entreprises industrielles, des usines, des ateliers et des laboratoires. Les filles, quant à elles, suivent des cours de soins de santé, de puériculture, de nutrition, de sécurité dans les foyers, de couture, de cuisine, de broderie et d'autres activités artistiques dans leurs propres écoles. Cette politique a pour principal objectif de familiariser les élèves avec divers aspects de la vie professionnelle.

Gratuité de l'enseignement secondaire

14. Conformément à la Constitution de la République islamique d'Iran, l'enseignement secondaire, comme les autres niveaux de l'enseignement, est gratuit pour tous.

Difficultés particulières

15. Toutes les difficultés évoquées à propos de l'enseignement primaire existent également au niveau secondaire du système d'enseignement. Outre ces limitations, il convient de mentionner que la pénurie de professeurs qualifiés de l'enseignement secondaire et l'insuffisance de locaux sont au nombre des autres obstacles qui empêchent que l'enseignement secondaire soit accessible à tous.

Droit à l'enseignement supérieur

16. Conformément à la Constitution de la République islamique d'Iran, il appartient au gouvernement de faire tout son possible pour développer l'enseignement supérieur afin d'assurer l'autonomie du pays dans le domaine des sciences, de la technique, de l'industrie, de l'agriculture et dans d'autres domaines analogues.

Politique de développement de l'enseignement supérieur

17. En Iran, la politique de développement de l'enseignement supérieur du précédent régime reposait sur deux principes. Le premier était le développement et la création non réglementés des établissements d'enseignement supérieur, et le second l'envoi à l'étranger d'étudiants en nombre toujours plus élevé, sans suivre aucun programme déterminé. Cette politique a eu pour effet que de nombreux diplômés de l'université étaient au chômage ou ne pouvaient trouver un emploi correspondant à leurs connaissances et à leur spécialisation.

18. Après la victoire de la Révolution islamique, le Conseil suprême de la révolution culturelle a été créé. Afin de rationaliser la politique nationale en matière d'enseignement, notamment d'enseignement supérieur, presque tous les établissements d'enseignement supérieur, dont le niveau n'était par ailleurs pas très élevé et qui ne répondaient pas aux besoins de la société iranienne, sont passés sous l'autorité du gouvernement. De plus, une université libre comportant des annexes dans tout le pays a été créée en 1984 afin de rendre l'enseignement supérieur plus accessible aux habitants des petites villes. A la suite de l'application de ces politiques, le nombre d'étudiants est passé de 117 148 en 1982-1983 à environ 171 000 en 1986-1987.

Difficultés particulières

19. Quoique le nombre d'étudiants admis dans les université ait doublé depuis quelques années, 30 % seulement des élèves qui terminent avec succès leurs études dans les différentes branches de l'enseignement secondaire peuvent poursuivre des études supérieures, les 70 % restants n'ayant pas accès à l'enseignement supérieur. Cette situation est essentiellement imputable à la pénurie de professeurs d'université qualifiés et à des contraintes financières.

Droit à un enseignement de base

20. Après la victoire de la Révolution islamique, l'Imam Khomeini, chef de la Révolution islamique et fondateur de la République islamique d'Iran, a lancé un appel à la nation afin de supprimer l'analphabétisme dans tout le pays.

A la suite de ce message, un grand nombre de jeunes gens alphabétisés ont participé spontanément à des cours d'alphabétisation afin de former les analphabètes. Plus tard, le Mouvement d'alphabétisation, qui a pour tâche de lutter contre l'analphabétisme, a été créé. Il est dirigé par le représentant de l'Imam Khomeini.

21. Entre 1980, date de la création du Mouvement, et 1986, environ 5 850 000 analphabètes ont suivi un enseignement dans le cadre de 360 452 cours. La plupart de ces cours d'alphabétisation ont été organisés dans des régions rurales.

22. En outre, il existe aussi dans le pays tout entier plusieurs centaines d'écoles secondaires du soir qui donnent des cours aux adultes qui, pour des raisons diverses, n'ont pu poursuivre régulièrement leurs études.

Développement du système d'enseignement

23. Après la victoire de la Révolution islamique, les établissements d'enseignement ont subi des modifications fondamentales tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Malgré les nombreuses difficultés héritées du régime précédent, le peuple iranien a pu redonner à son enseignement un contenu conforme à la culture spirituelle de l'Islam qui est acceptée par presque toute la population iranienne. Compte tenu de ce fait important, de nombreuses mesures législatives et pratiques ont été adoptées; certaines d'entre elles sont brièvement évoquées ci-après :

a) Préparation de publications éducatives :

Afin de développer l'esprit des enfants et des adolescents, d'élargir leurs connaissances et leur savoir et de renforcer l'enseignement dispensé dans les manuels scolaires, le Ministère de l'éducation publie chaque mois une série de revues éducatives intitulée "Roshd" (Croissance). Les élèves peuvent se procurer ces revues à très bas prix dans les écoles.

b) Préparation de matériel d'enseignement et de matériel de laboratoire :

Avec la coopération du Bureau du matériel d'enseignement du Ministère de l'éducation et de l'industrie du matériel d'enseignement, du matériel et des auxiliaires pédagogiques tels qu'instruments de laboratoire, films et diapositives liés au contenu des manuels scolaires sont préparés et distribués dans tout le pays.

c) Préparation de matériel de lecture :

Le Centre pour le développement intellectuel des enfants et des jeunes adultes et le Bureau du matériel d'enseignement, qui dépendent du Ministère de l'éducation, sont chargés de préparer des manuels utiles et pratiques pour les enfants. Les bibliothèques scolaires de tout le pays en sont dotées.

d) Agrandissement des écoles et construction de nouveaux bâtiments scolaires :

Malgré la guerre qui a été imposée au pays et les nombreuses difficultés qui en découlent, le Ministère de l'éducation a fait de son mieux pour construire de nouvelles écoles ainsi que pour reconstruire les anciennes,

et les équiper de terrains de sports, de bibliothèques et de laboratoires. L'Organisation pour la mobilisation et la reconstruction des écoles, qui dépend du Ministère de l'éducation, a joué un rôle actif à cet égard. Par suite de cette action, 4 553 nouveaux bâtiments scolaires ont été construits depuis deux ans. Il convient de noter que les nouvelles écoles ont été surtout construites dans les zones rurales et les régions défavorisées.

Système de bourses d'études et subventions scolaires

24. Il convient de mentionner qu'il n'existe dans le système d'enseignement de la République islamique d'Iran aucune forme de discrimination qui pourrait être à l'origine d'inégalités dans l'accès des différents groupes sociaux à l'éducation. A l'heure actuelle, le gouvernement n'accorde des bourses d'études qu'à un petit nombre d'étudiants particulièrement doués dans les disciplines générales, notamment en mathématique. De plus, il existe dans chaque école une association de parents et maîtres. Ces associations fournissent des vêtements et du matériel scolaire aux élèves nécessiteux grâce à des collectes organisées auprès de la population.

Amélioration de la situation matérielle du corps enseignant

25. Dans la République islamique d'Iran, les enseignants sont recrutés à titre probatoire pendant leurs deux premières années de service. Toutefois, passé ce délai, ils seront engagés à titre permanent s'ils satisfont à toutes les conditions d'aptitude requises.

26. Le traitement des enseignants est augmenté tous les deux ans. De plus, ils bénéficient, tous les quatre à six ans, d'une promotion qui s'accompagne d'une majoration de leur traitement calculée en fonction de leurs charges. Tous les enseignants bénéficient, pendant l'été, d'un congé annuel de trois mois à plein traitement. Ils peuvent aussi faire valoir leurs droits à la retraite après 25 à 30 ans de service, ou, s'ils le souhaitent, après 15 ans de service, et reçoivent une pension de l'Etat.

27. Toutes les enseignantes peuvent bénéficier d'un congé de maternité payé d'une durée de trois mois. Tous les enseignants employés par le Ministère de l'éducation sont assurés contre la maladie et les accidents. Ils versent un pourcentage de leur traitement mensuel comme cotisation à l'assurance maladie et, le cas échéant, ils ne paient qu'un montant modique pour les services médicaux fournis.

28. Les enseignants de chaque académie peuvent constituer une société coopérative du logement et demander au gouvernement de leur fournir des terrains et de leur consentir des prêts. Il existe aussi des sociétés coopératives de consommation qui permettent aux enseignants de se procurer des produits alimentaires, du matériel et autres articles ménagers nécessaires à prix modérés.

29. Les enseignants en poste dans les petites villes et dans les zones rurales perçoivent, contrairement à ceux qui sont employés dans la capitale ou dans les grandes villes, des subventions du fait de l'éloignement et des conditions de vie.

30. Les jeunes enseignants qui envisagent de contracter mariage peuvent emprunter de l'argent, sans intérêt, auprès de la caisse de crédit. Les enseignants qui souhaitent interrompre leur activité professionnelle pendant une année ou deux peuvent obtenir un congé sans traitement.

31. Chaque année scolaire, les académies désignent ceux de leurs enseignants qui se sont particulièrement distingués et leur rendent hommage lors de la Journée des enseignants (2 mai) et leur remettent des récompenses, notamment en espèces. Ce jour-là, les écoles font aussi des cadeaux à tous leurs enseignants. Au même titre que les autres fonctionnaires, les enseignants qui se rendent à l'étranger bénéficient, lors de l'achat d'un billet d'avion, d'un rabais de 40 %.

32. Enfin, le gouvernement verse à tous ses employés, notamment aux enseignants, une prime annuelle équivalant à un mois de traitement. Chaque enseignant assure 24 heures d'enseignement par semaine. Après 20 ans de service, ce chiffre est ramené à 18 heures par semaine.

Formation des enseignants en cours d'emploi

33. Afin de familiariser les enseignants avec les nouvelles méthodes d'enseignement ainsi qu'avec les nouveaux manuels scolaires, le Bureau de la formation en cours d'emploi, qui dépend du Ministère de l'éducation, est chargé d'organiser à leur intention des programmes de formation en cours d'emploi. Selon les statistiques, plus de 17 400 enseignants suivent ces cours chaque année.

Formation continue des enseignants

34. Pour que l'enseignement supérieur soit accessible à un plus grand nombre d'Iraniens, l'Université libre islamique a été créée en 1984. Cette université, qui a des annexes dans tout le pays, offre aux enseignants la possibilité de poursuivre leurs études dans le domaine de l'éducation ou dans d'autres domaines intéressant les disciplines qu'ils enseignent dans les écoles.

35. De plus, tous les enseignants peuvent se présenter à l'examen d'entrée d'autres universités et, s'ils sont admis à poursuivre des études dans les disciplines requises par le Ministère de l'éducation, ils peuvent être autorisés à n'enseigner que 12 heures par semaine dans les écoles tout en percevant l'intégralité de leur traitement.

Participation des enseignants à l'élaboration des plans d'enseignement

36. Il existe au Ministère de l'éducation une organisation dénommée Organisation de recherche et de planification de l'enseignement. Celle-ci est chargée d'élaborer les programmes d'enseignement et de mettre au point les manuels scolaires de l'enseignement préprimaire à l'enseignement secondaire et ceux qui sont destinés aux écoles normales dont l'enseignement dure deux ans. Des groupes de recherche qui exercent leurs activités dans le cadre du Bureau de recherche et des programmes scolaires de cette organisation sont en communication constante avec les enseignants et invitent leurs représentants à participer à l'élaboration des programmes d'enseignement, ainsi qu'à la mise au point des manuels scolaires.

Droit de choisir une école

37. Afin d'offrir des possibilités d'éducation égales pour tous, toutes les écoles privées ont été supprimées dès 1979 et presque toutes les écoles sont administrées par le Ministère de l'éducation. Il convient de noter que les minorités religieuses ont leurs propres écoles et ont le droit d'y envoyer leurs enfants.

Droit de créer et de diriger des établissements d'enseignement

38. Les particuliers et les groupes peuvent créer, avec l'autorisation du Ministère de l'éducation, des écoles primaires et secondaires à but non lucratif et utiliser les programmes d'enseignement des écoles publiques. Les particuliers et les groupes sont aussi autorisés à créer des établissements en vue d'enseigner les langues étrangères, de dispenser une formation technique et de donner des cours de soutien aux élèves qui souhaitent se présenter aux examens d'entrée à l'université.

Principe d'éducation : la gratuité pour tous

39. Dans la République islamique d'Iran, l'enseignement n'est pas obligatoire mais il appartient au gouvernement d'offrir à tous des possibilités d'éducation. En outre, selon la Constitution de la République islamique d'Iran, l'enseignement à tous les niveaux est gratuit pour tous. Comme on l'a vu plus haut, la suppression des droits de scolarité est l'une des principales mesures adoptées depuis la victoire de la Révolution islamique afin d'encourager la population à envoyer les enfants à l'école.